

Socle commun

et

B2i

Le socle commun

- Fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire.
- Définit les sept « compétences » que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.
- Constitue le fondement de l'École sans pour autant se substituer aux programmes
- Établit des ponts entre les disciplines et les programmes

Les 7 piliers du socle commun

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

Déclinaison des compétences

- CONNAISSANCE
- CAPACITÉS
- ATTITUDES

Socle commun et scolarité

Tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle.

A l'issue de la scolarité obligatoire, la maîtrise du socle commun est globale. Les connaissances, capacités et attitudes qui le constituent sont complémentaires.

Aucune compensation ne peut être envisagée entre les compétences requises.

Trois paliers d'évaluation

- Fin des apprentissages fondamentaux (CE1)
Évaluation de la lecture courante et de l'écriture
- Fin de l'école primaire (CM2)
Évaluation des règles fondamentales de la grammaire, de la conjugaison, du calcul élémentaire et des quatre opérations
- Le brevet des collèges (fin de 3^{ème})
Évaluation de la maîtrise du socle commun.

Pour aller plus loin

- Le socle commun des compétences

<http://eduscol.education.fr/D0231/accueil.htm>

- Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601554D>

- Recommandations du Haut conseil de l'Éducation (23 mars 2006)

http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/19/26.pdf

Le B2i

Défini une première fois dans le BO n°42 du 23/11/2000, le B2i a évolué et de nouvelles dispositions ont été publiées au BO n°29 du 20 juillet 2006 afin qu'il soit en adéquation avec les principes du socle commun des connaissances et compétences.

Finalité du B2i

Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et Internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun.

Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

Trois niveaux de certification

- Le B2i école : atteste l'acquisition des compétences à l'issue de l'école primaire.
- Le B2i collège : atteste l'acquisition des compétences à l'issue du collège.
- Le B2i lycée : atteste l'acquisition des compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité au lycée (enseignement général, technologique ou professionnel).

5 domaines de compétences

Les contenus sont organisés en cinq domaines communs aux trois niveaux. Ce sont les capacités et les attitudes définies par le socle commun en ce qui concerne la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

Les 5 domaines du B2i

- S'appropriier un environnement informatique de travail
- Adopter une attitude responsable et citoyenne
- Créer, produire, traiter, exploiter des données
- S'informer, se documenter
- Communiquer, échanger

Les conditions de validation

- Une feuille de position permet d'organiser la validation
- La validation se fait à l'occasion d'actions intégrées à des apprentissages disciplinaires ou interdisciplinaires et suppose l'implication de toute l'équipe enseignante.
- La validation d'un item a lieu à l'initiative de l'élève.

Le B2i : une attestation

Attestation délivrée à tout élève qui a obtenu 80% des items à condition qu'ils soient répartis dans chacun des domaines de compétences.

Quelle mise en place au sein de l'établissement ?

► Se répartir les compétences au sein de l'équipe pédagogique :

- soit par équipe disciplinaire :

Un tableau des compétences à valider est dressé par discipline et par niveau.

- soit par classe :

Un tableau des compétences à valider est dressé par équipe pédagogique.

Quelle mise en place au sein de l'établissement ?

- ▶ Constituer un réseau de personnes-ressources (Comité TICE, ATI, collègues les plus avancés dans le domaine,...)
- ▶ Constituer un fonds de ressources pédagogiques (revues spécialisées, livres, publications en ligne sur les sites pédagogiques des académies, sur Educnet, sur les sites de mutualisation pédagogique, sur le café pédagogique, les sites des CDDP, CRDP....)
- ▶ Préparer des activités permettant de mettre les élèves en situation de valider des items

Informer, diffuser l'information

L'élève est responsable de son parcours pour atteindre l'attestation du B2i : il doit solliciter lui-même ses professeurs pour valider les compétences acquises au cours de l'année scolaire.

Des pistes possibles

- Mettre à disposition de chaque élève la liste des compétences et la procédure de validation
- Afficher dans les salles « informatique » la feuille de position et la procédure de validation mise en place dans l'établissement.
- Indiquer sur les fiches de travail distribuées aux élèves la liste des compétences visées par l'activité.
- Noter les compétences acquises sur le bulletin scolaire

Des questions sur le suivi

- Comment prendre en compte le niveau des élèves entrant au collège si le B2i école n'a pas été validé?
- Comment prendre en compte le niveau des élèves entrant au lycée si le B2i collège n'a pas été validé?
- Qui assure le suivi du projet : un coordonnateur par discipline ? par niveau ? Le comité TICE ?...

Organiser la validation

- ▶ Utiliser le logiciel GIBII pour la validation des compétences :
 - Ce logiciel permet d'assurer le suivi pendant les années de scolarité au collège et au lycée.
 - C'est une application centralisée au niveau académique accessible à partir de tout poste connecté à Internet.

Des questions sur l'organisation

- Comment organiser l'accès des élèves au logiciel GIBII dans l'établissement ?
 - au niveau des horaires : plage horaire définie lors d'une activité informatique, libre service, ...
 - au niveau des accès : salle informatique, CDI, intranet, Internet, ...

Des questions sur GiBii

Prise en main de l'interface du côté professeur puis du côté élève

<https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/gibii-mrscentre/>

Des ressources

- Bases de ressources numériques en ligne, sélectionnées et décrites par le réseau Scérén

<http://educasources.education.fr/>

- MURENE : mutualisation des ressources numériques pour l'éducation

<http://www.murene.education.fr/>

● Sur les sites des CRDP

Par exemple :

- ▶ <http://crdp.ac-dijon.fr/dossiers/b2i/aidememtt.htm>

Un aide-mémoire sur les principales fonctionnalités du traitement de texte, en deux versions : Microsoft Word et Open.Office Writer.

- ▶ <http://crdp.ac-dijon.fr/dossiers/b2i/dictionnaire.htm>

Afin d'aider les élèves à mieux s'approprier leur feuille de position, le CRDP de Bourgogne propose un glossaire ayant trait à l'informatique et à Internet, en lien avec les termes utilisés dans la feuille de position du B2i.

- **Protection des usagers**

<http://www.droitdunet.fr/juniors/>

<http://www.cnil.fr/index.php?id=13>

<http://www.internetsanscrainte.fr>

- **Education et droit de l'Internet**

<http://www.educnet.education.fr/legamedia>

- **Se dépanner, se faire aider, se former**

<http://www.commentcamarche.net/>

- **Rumeur**

<http://www.hoaxbuster.com>

- **Sur le site du café pédagogique, « le guide des indispensables »**

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/indisp2007/index.php>

- **Et aussi sur les sites des disciplines, dans les revues pédagogiques, ...**

Pensez à consulter la base de données du CDI



Pour s'informer

- Tout savoir sur le B2i

<http://www2.educnet.education.fr/sections/formation/certification/b2i/>

- Feuille de position B2i Collège (Extraite du BO du 16/11/2006)

<http://www.educnet.education.fr/chrge/b2i/b2i-NivCollege.pdf>

- Le site officiel du C2i

<http://c2i.education.fr/>